

INTERROGATION ET EXCLAMATION : MODALITES OBLIGATOIRES DE LA PHRASE ?! QUELQUES REMARQUES GRAPHIQUES

FRANÇOIS Guillaume

Fonds Nationale de la Recherche Scientifique / Université Libre de Bruxelles (Belgique)

Guillaume.Francois@ulb.ac.be

Résumé : On reconnaît généralement quatre modalités obligatoires à la phrase : assertion, injonction, interrogation et exclamation. Nous verrons cependant que cette dernière doit être exclue de l'ensemble. Pour ce faire, nous comparons les découpages signalés au moyen des points d'interrogation et d'exclamation, marques graphiques par excellence de la modalité.

Mots-clés : Modalité, ponctuation, point d'interrogation, point d'exclamation.

On reconnaît généralement quatre modalités obligatoires à la phrase : l'assertion, l'injonction, l'interrogation et l'exclamation¹. Cependant Wilmet (2003) fait sortir cette dernière de la catégorie vu qu'elle peut se cumuler à l'injonction ou l'interrogation, alors que les modalités sont censées s'exclure mutuellement. Le but de cette contribution est de voir dans quelle mesure les découpages opérés par les points d'interrogation et d'exclamation, marques par excellence de la modalité (interrogative pour l'un, exclamative pour l'autre)², confirment ou infirment l'idée selon laquelle la modalité est un phénomène de phrase. Pour ce faire, nous proposons d'étudier les comportements de ces deux signes dans un corpus récent en langue française extrait de la presse et la littérature³.

Constatons d'emblée que nous pouvons rejoindre les observations de Wilmet. On trouve ainsi des points d'exclamation à la fin d'injonctions, de même qu'on les rencontre cumulés au point d'interrogation.

Pour la suite de notre exposé, nous postulerons qu'une phrase est toute séquence commençant par une majuscule et se terminant par un point⁴. Nous sommes pleinement conscient des limites de cette définition⁵, elle nous servira simplement de première approximation pour notre étude.

¹ C'est ce que font Riegel, Pellat et Rioul (1994) par exemple.

² Si la plupart des auteurs s'accordent sur ce point (Catach, 1996 ou Vedenina, 1989, p. ex.), il est évident qu'utilisés seuls (entre parenthèses par exemple), nos signes ne marquent plus de modalité phrastique, aucune phrase n'étant produite. Il faut alors cesser d'en faire des signes de ponctuation, mais plutôt les considérer comme des logogrammes (que l'on pourrait définir grossièrement comme des figures graphiques directement porteuses de sens). Cf. Anis (1988).

³ Il s'agit en fait du corpus utilisé pour notre thèse de doctorat *Usage et description des usages contemporains de la ponctuation française*. Il se compose de textes extraits de la presse et la littérature postérieurs à 1981 et dont langue d'origine est le français.

⁴ C'est en fait la définition traditionnelle des grammaires normatives, cf. p. ex. Doppagne (1998).

⁵ Sur ce point voir Berrendonner et Reichler-Béguelin (1989), Dahlet (2003 : 69-75) et Wilmet (2003 :476-478).

Nous avons ainsi observé, aussi bien pour le point d'interrogation que pour le point d'exclamation, des occurrences qui marquent des phrases et dont la portée correspond à l'entièreté de celle-ci. Mais il existe également des cas pour lesquels leur portée semble se limiter à un seul segment intraphrastique. Ainsi, lorsqu'une phrase contient plusieurs prédications, il arrive régulièrement qu'une seule de celles-ci soit interrogative ou exclamative. On trouve de même des phrases incidentes⁶ marquées de nos signes⁷. On pourrait cependant voir dans chacune de ces configurations ce que Wilmet (2003) appelle des *phrases multiples*⁸, chacune des phrases entrant alors en composition pouvant être d'une modalité différente. On trouve également nos signes avant une incise⁹. Cela ne remet toutefois pas non plus en cause leur portée phrastique, puisque seul le discours rapporté est touché par la modalité envisagée. Nous avons également noté un nombre significatif de cas pour lesquels nos deux signes marquaient des séquences ne remontant pas jusqu'à la majuscule initiale, mais où ils séparaient effectivement des phrases. On pourra cependant rapprocher ces cas de l'interrogation partielle qui « présume la vérité de l'assertion correspondante » (Wilmet, 2003 : 493).

On trouve enfin quelques cas plus troublants pour lesquels nos deux signes sont suivis d'une minuscule. On trouve ainsi des séquences interrogatives ou exclamatives juxtaposées ou coordonnées à l'élément qui précède directement le point d'interrogation ou d'exclamation. Dans ce cas, on peut penser que la modalité se poursuit au-delà du premier marquage et que celle-ci reste phrastique. Enfin, nous avons constaté après nos deux signes des séquences visiblement assertives. Ici, cependant, le comportement de chaque signe semble différent. En cas de point d'interrogation, l'élément immédiatement postérieur au signe semble apparaître comme un élément de réponse à la question, et donc former une phrase distincte, un nouvel acte d'énonciation. Par contre, si le marquage se fait au moyen de la modalité exclamative, les éléments assertifs le suivant n'apparaissent pas comme appartenant à une nouvelle phrase, mais bien comme élément de la même séquence syntaxique. Comparer à cet égard les deux exemples suivants :

*Quelle formidable puissance les séparait, les maintenait toujours à égale distance entre vie et mort ? Amis ils étaient ?... Non, Amants ? non plus. Ils étaient à mi-chemin de tout en dehors de toute règle. (P. Grainville, *Les forteresses noires*, p. 197 ; soulignement ajouté)*

*Mais j'étais privée de recours, je ne pouvais plus appeler Maman, me plaindre, recevoir la consolation des caresses et des soins car j'avais, depuis si longtemps déjà ! cessé d'être un enfant. (J. Harpman, *La plage d'Ostende*, p. 45 ; soulignement ajouté)*

Dans le premier cas, *non plus* doit être interprété comme une réponse à la question précédemment posée et donc former un nouvel acte énonciatif. Par contre, dans le second, il paraîtrait incongru de séparer le participe *cessé* de son auxiliaire *avais*.

⁶ Phrase insérée dans une autre sans y occuper de fonction syntaxique (Wilmet, 2003 : 614-620).

⁷ Dans ce cas, elles sont toujours suivies d'une minuscule. Par contre, la virgule clôturant l'incidente semble devenir facultative à cause de la présence de nos signes.

⁸ Phrases contenant plusieurs phrases indépendantes syntaxiquement (Wilmet, 2003 : 617-631).

⁹ Phrase insérée dans un discours direct afin d'attribuer le dit. Elle constitue selon Wilmet (2003) un complément de l'énonciation et se distingue donc de l'incidente par le fait qu'elle occupe une fonction syntaxique dans la phrase. (Wilmet, 2003 : 614-631). Notons par ailleurs que la virgule semble par contre exclue dans ce cas.

Il apparaît donc que, si l'interrogation et l'exclamation ont un fonctionnement globalement identique, quelques arguments nous poussent à penser qu'ils marquent des phénomènes différents. Ainsi, l'exclamation peut au contraire de l'interrogation s'adjoindre à l'injonction. De plus, il apparaît que la première peut apparaître dans le cours d'une phrase simple alors que la seconde ne le peut. Ceci nous amène à penser que si l'interrogation est bien une modalité obligatoire de la phrase, l'exclamation doit être considérée comme un phénomène clairement différent.

Il nous resterait bien sûr à déterminer quels types de phénomènes marque le point d'exclamation, mais cela nous ferait largement déborder du cadre qui nous est imparti.

Références bibliographiques

ANIS, Jacques (1988), *L'écriture. Théories et descriptions*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, (avec la collaboration de Jean-Louis Chiss et Christian Puech).

BERRENDONNER, Alain & REICHLER-BEGUELIN, Marie-José (1989), Décalages : les niveaux de l'analyse linguistique, in *Langue française*, 81, p. 99-125.

CATACH, Nina (1996), *La ponctuation. Histoire et système*, Paris, PUF.

DAHLET, Véronique (2003), *Ponctuation et énonciation*, Guyane, Ibis rouge éditions.

DOPPAGNE, Albert (1998b), *La bonne ponctuation. Clarté, efficacité et précision de l'écrit*, Paris-Bruxelles, Duculot.

RIEGEL, Martin, PELLAT, Jean-Christophe, RIOUL, René (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.

VEDENINA, Lioudmila G. (1989), *Pertinence linguistique de la présentation typographique*, Paris, Peeters, Selaf.

WILMET, Marc (2003), *Grammaire critique du français*, Bruxelles, Duculot.